

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 21 septembre 2022, à la mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le jeudi 15 septembre 2022. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Carole LAVAL – Monsieur Aäli HAMDANI - Madame Mylène MONCERET – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Christel RIVIERE – Monsieur Julien COLOMBIES – Madame Alexia SANCHEZ, adjoints au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Monsieur Bernard BERINGUIER – Madame Sylvie BUIGUES – Monsieur Pierre ESTRISPEAU - Monsieur Michel FALCONNET – Madame Nathalie HERRANZ – Madame Marie-Line LALMI – Madame Emilie PEZET, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Anthony BLOYET à Madame Christel RIVIERE – Monsieur Alexandre CHATAIGNER à Madame Alexia SANCHEZ – Madame Elisabeth CORDEIRO à Monsieur Michel FALCONNET – Monsieur Benjamin HUC à Monsieur Pierre ESTRISPEAU – Monsieur Benoît MUNOZ à Monsieur Bernard BERINGUIER – Madame Françoise OLIVE à Monsieur Cédric MAUREL – Madame Hélène STAVUN à Madame Emilie PEZET.

Absents excusés :

Monsieur Jérôme BRIÈRE - Monsieur Gérard CIBRAY – Monsieur Ludovic DARENGOSSE – Madame Marie-Hélène PEREZ.

Secrétaire de séance : Madame Véronique ANDREU.

A également assisté à la séance en tant que conseil, Madame Blandine COURDY, cabinet du Maire.

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 16
- Nombre de conseillers représentés : 7

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures et procède à l'appel.

2022-92 FINANCES : Modification de la délibération n° 2021-103 en date du 29 septembre 2021 portant acquisition par droit de préemption de plusieurs parcelles pour la construction d'un lotissement rue Privat

Rapporteur : Monsieur le Maire

ADOPTE

Votants : 23	Abstentions : 5*	Exprimés : 18	Pour : 18	Contre : 0
--------------	------------------	---------------	-----------	------------

*Mme Emilie PEZET ; Mr Bernard BERINGUIER ; Mme Hélène STAVUN ; Mr Benoît MUNOZ ; Mme Sylvie BUIGUES (groupe « Bessières pour tous et pour demain »).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que par délibération n° 2021-103 du 29 septembre 2021, la commune a préempté plusieurs parcelles situées rue Privat, dans le cadre du projet de construction d'un lotissement communal. La superficie totale s'élève à 5 865 m² pour un prix d'acquisition de 350 000 € (trois cent cinquante mille euros). Cette acquisition a fait l'objet d'un acte de vente en date du 18 novembre 2021.

Monsieur le Maire énonce qu'il convient d'apporter quelques précisions financières sur ces acquisitions. En effet, la cession au budget annexe lotissement des parcelles cadastrées section B n° 2859, 2855, 2846, 2842 (entières) et, 2851, 2844, 2854, 2858, 2848, 2862 (pour parties) pour 175 000 € soit :

- 92 000 € pour les parcelles enregistrées sous le numéro 2021-00095 ;
- 65 849 € pour les parcelles enregistrées sous le numéro 2021-00096 ;
- 17 151 € pour les parcelles enregistrées sous le numéro 2021-00080.

ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.211-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2007-9 en date du 31 janvier 2007 instaurant un droit de préemption urbain renforcé sur le territoire de la commune, dans les zones UA et UB délimitées par le Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la déclaration d'intention d'aliéner de l'étude notariale SCP Francis CATALA – Emilie BEHAR, Henry AYASTA et Cécile MARTY, notaires associés à Villemur-sur-Tarn, notifiant la cession par Madame Martine BERSIA, Madame Michèle BERSIA et Madame Georgette PRUNET, de plusieurs parcelles situées rue Privat à Bessières (31660), d'une superficie totale de 5 865 m² ;

Vu l'avis du domaine sur la valeur vénale en date du 29 avril 2021 ;

Vu la délibération n° 2021-103 en date du 29 septembre 2021 ;

Vu l'acte de vente en date du 18 novembre 2021 rédigé par la Maître Francis CATALA, notaire à Villemur-sur-Tarn (31340) ;

- **APPROUVE** les modifications apportées à la délibération n° 2021-109 en date du 29 septembre 2021, telles que présentées dans la présente délibération ;
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget correspondants ;
- **VALIDE** la cession au budget annexe lotissement des parcelles cadastrées section B n° 2859, 2855, 2846, 2842 (entières) et, 2851, 2844, 2854, 2858, 2848, 2862 (pour parties) pour 175 000 € soit :
 - 92 000 € pour les parcelles enregistrées sous le numéro 2021-00095 ;
 - 65 849 € pour les parcelles enregistrées sous le numéro 2021-00096 ;
 - 17 151 € pour les parcelles enregistrées sous le numéro 2021-00080.
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, le Maire,



Cédric MAUREL

Certifié exécutoire,
les formalités de publicité ayant été effectuées
le :

et la délibération ayant été reçue en Préfecture
le :